

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme de l'Habitat

PLUI-H DU VAL DE MORTEAU

5.4 OAP Centralités



Sommaire

Contexte général		p. 3 - 6
-------------------------	-------	----------

OAP Centralité

Morteau		p. 7 - 11
----------------	-------	-----------

Grand' Combe-Châteleu		p. 12 - 15
----------------------------------	-------	------------

Le Bélieu		p. 16 - 19
------------------	-------	------------

Les Combes		p. 20 - 23
-------------------	-------	------------

Les Fins		p. 24 - 27
-----------------	-------	------------

Les Gras		p. 28 - 31
-----------------	-------	------------

Montlebon		p. 32 - 36
------------------	-------	------------

Villers-le-Lac		p. 37 - 40
-----------------------	-------	------------

1) Définition de la notion de centralité

Les principes d'aménagement définis dans ce document d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ont pour objectif de contribuer à renforcer les centralités comme lieux favorisant la qualité du cadre de vie communal conformément aux orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) du Val de Morteau.

Chaque commune et ses centralités ont leurs caractéristiques propres (organisation et composition urbaine), en ce sens, les orientations proposées sont adaptées à leur contexte. Ces objectifs et principes d'aménagement généraux s'inscrivent néanmoins dans un contexte plus large de compatibilité avec les orientations du PADD de la CC du Val de Morteau mais également du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Horloger porté par le Parc Naturel Régional (PNR) Doubs Horloger. Ils se présentent de la manière suivante :

- Affirmer la position de chaque commune au sein de l'intercommunalité.
- Renforcer, valoriser, et développer les centralités avec des actions de revitalisation, de mixité des fonctions...
- Favoriser la proximité, les courtes distances entre les différentes fonctions d'une commune : habitat, services, équipements, commerces, emploi, éducation, culture, divertissements, récréation, activités sportives, etc.
- Développer les espaces de convivialité au sein des espaces publics pour encourager les modes actifs (marche à pied, vélo...), assurer une cohérence d'aménagement, de qualité urbaine et une continuité des parcours.
- Apaiser et soigner les entrées de bourgs et de villages.
- Lutter contre le réchauffement climatique dans les centres-villes ou villages via des aménagements perméables et la végétalisation des espaces publics.

Pour chaque commune, une fiche présente :

- D'une part, une lecture argumentée de la situation actuelle : Ce « contexte » doit permettre de mieux comprendre les problématiques rencontrées sur les centralités et d'appréhender ainsi chaque projet au regard de ces situations.
- D'autre part, des orientations spatialisées et des orientations générales : Ces « objectifs » viennent en déclinaison des orientations du PADD ainsi que des projets identifiés par les communes. En ce sens, les futurs projets réalisés ne devront pas remettre en cause les principes de l'OAP.

Pour chaque commune, le SCoT du Pays Horloger a identifié des secteurs préférentiel de développement commercial des communes qui sont intégrées au règlement graphique. Ces secteurs s'intègrent tout ou partie dans le périmètre des centralités intégrées au sein de cette OAP.

2) Les 3 types de centralités de la Communauté de Communes du Val de Morteau

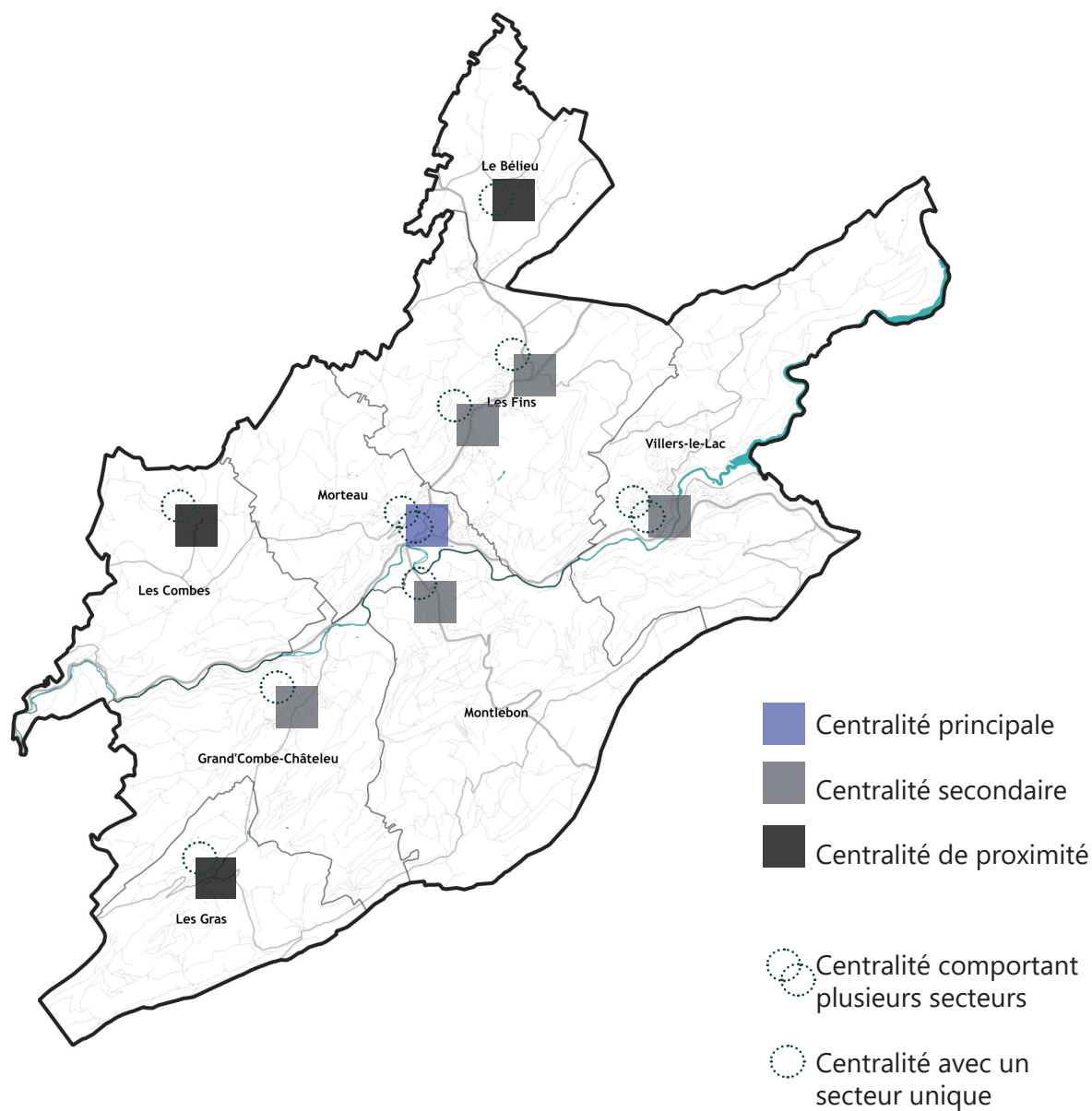
La notion de centralité, s'entend à la fois au niveau communal et intercommunal :

- Au niveau intercommunal, elle se définit par son attraction sur les autres communes du Val de Morteau.
- Au niveau communal, elle concerne l'espace animé de la commune.

Elle peut être abordée à différentes échelles sur le territoire de la communauté de communes :

- La centralité principale
- La centralité secondaire
- La centralité de proximité

Le territoire du Val de Morteau compte 9 centralités.



Morteau, une centralité principale à l'échelle de la communauté de communes

Morteau joue un rôle majeur à l'échelle intercommunale avec des commerces, services, équipements scolaires, de formation, médicaux, culturels qui bénéficient aux habitants de la commune mais également à ceux des autres communes de l'intercommunalité.

Le PLUi traduit une volonté de maintien, voire de renforcement de ces entités.

Morteau est une commune retenue au dispositif national «Petite Ville de demain» pour renforcer son rayonnement territorial et poursuivre sa transition écologique. En ce sens, ses objectifs principaux en termes d'aménagements et de requalification urbaine sont :

- La restructuration des entrées de ville,
- Le développement des mobilités douces et actives.

Le cœur de ville de Morteau, identifié au programme «Petites Villes de Demain» à pour vocation de s'étendre à d'autres parties de la commune.

Villers-le-Lac, Les Fins, Montlebon et Grand'Combe-Châteleu, des centralités secondaires

Les centralités de ces communes offrent des services à rayonnement plus local (la commune elle-même ou ses communes ou territoires limitrophes) et proposent une offre en équipements, commerces et services complémentaire à celle de Morteau.

Les Gras, Le Bélieu et Les Combes, des centralités de proximité

Les centralités de proximité bénéficient principalement aux habitants de ces villages et accueillent généralement le cœur historique. Elles comportent des commerces, équipements et services utiles aux habitants de ces communes.

3) Références globales - exemples

- Végétalisation et valorisation des espaces publics :

Avant travaux



Après travaux



Lieu : Besançon - rue Gambetta
Sources : Google Maps 2015-2024

Etat initial



Sources : Ville de Clamart (92)

Projet



Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme de l'Habitat

PLUI-H DU VAL DE MORTEAU

OAP Centralité



**Commune de
Morteau**

Une centralité composée de multiples secteurs aux usages et ambiances variées

Secteur 1 : Situé au cœur de la commune, cet espace constitue le point de convergence de nombreux flux. Il est desservi par les quatre lignes de bus locales et comprend les places de la Halle et de l'Hôtel de Ville, la Grande Rue et la rue Pasteur.

Ce secteur constitue l'un des centres anciens de la commune, il accueille une forte densité de bâtiments patrimoniaux à l'image de la Mairie et des constructions de part et d'autre de la Grande rue. Les espaces publics sont plutôt orientés vers la déambulation, en lien avec les équipements et services attirant du public tels que le théâtre, la salle des fêtes de la mairie, le cinéma, les commerces et le marché qui a lieu sur la place de l'Hôtel de Ville. Ce secteur constitue un espace de rencontre important à l'échelle communale et intercommunale.

- Grande rue : L'aménagement de l'espace public encourage les mobilités actives (piétons, vélos...). La présence d'arbres et la faible vitesse des véhicules encourage son usage par les piétons, en relation avec les vitrines des commerces.
- Place de la Halle / Place de l'Hôtel de Ville : Un caractère minéral des deux places occupées par la présence de nombreux stationnements. Des aménagements paysagers fragmentés ou encore des espaces à la fois faiblement aménagés et utilisés comme l'espace du monument aux morts.

Secteur 2 : Il englobe la partie Ouest de la rue de la Chaussée avec l'école et le collège privé, la rue de la Glapiney, et la place de l'Eglise avec le musée de l'Horlogerie (Château Pertusier), la Maison pour Tous, le centre médico-social, une ancienne casemate vacante et dont le terrain offre des vues vers la vallée du Doubs, l'église Notre Dame de l'Assomption. Ces différents bâtiments constituent un espace mêlant patrimoine et équipements. Il s'agit d'un second centre ancien.

- Un parc (château Pertusier) dont l'entrée depuis la rue de la Glapiney est peu lisible.
- Un manque de lien entre les équipements.
- Une réflexion en cours sur une partie du secteur pour un projet de renouvellement urbain.

Le secteur 3 : La gare est localisée tout au sud de la commune. De l'autre côté des voies, se situent des espaces de sport et l'espace culturel l'Escale qui sont accessibles depuis le centre-ville et la gare avec une passerelle. Dans le prolongement de ces aménagements se trouve un espace de loisirs et de camping. L'ensemble constitue les Rives du Doubs.

- Des espaces fragmentés par l'infrastructure ferroviaire et le Doubs, des points de passage aménagés (passerelle, voie douce) parfois difficilement lisibles dans les grands cheminements communaux.
- Manque de parvis ou d'un espace d'attente ombragé devant la gare.
- La connexion du parvis de la gare au centre-ville est discontinue en raison de la diversité des aménagements et de l'aménagement routier de la rue de la Gare.

Secteur 4 : Un espace situé au Nord-Est de la commune, coupé en deux par l'avenue Charles de Gaulle, l'un des axes principaux de la traversée de la commune.

Le lycée Edgar Faure est situé au Nord de l'axe, au Sud sont localisés un collège public, des gymnases, un internat et le GRETA. Une boulangerie est implantée entre les deux parties, le long de l'avenue.

- Une faible visibilité des équipements depuis l'avenue Charles de Gaulle.
- Une coupure urbaine entre les parties Nord et Sud du secteur en raison de l'aménagement routier de l'avenue. Une manque d'éléments paysagers communs de part et d'autre de l'axe permettant de représenter leur lien.

Secteur 5 : Un espace organisé le long de l'avenue Charles de Gaulle et la rue du Clos Jeune avec des activités commerciales (magasin de bricolage, primeur, supermarchés...) et deux bâtiments relevant d'une opération récente (CANOPEE) comptant des commerces et services en rdc et des logements dans les étages.

- Un forte minéralité des espaces (stationnements des commerces, voirie) et des modes actifs peu favorisés.
- Une desserte via deux lignes de bus qui permet de relier l'espace commercial d'importance, le cœur de bourg, la gare ou encore le nord de la commune.

Secteur 6 : Une continuité entre les rues René Payot, et de l'Helvétie qui accueillent une variété de commerces. Cette continuité sert également de lieu de convergence avec plusieurs espaces de la commune via une succession de giratoires autour desquels sont organisés des services et commerces de proximité. L'avenue de la Gare, perpendiculaire, crée une continuité vers le sud.

- Un axe d'entrée de ville.
- Une vétusté ponctuelle des commerces.
- Un aménagement routier de l'espace public laissant peu d'espaces aux modes actifs.
- Une faible présence paysagère.



- Rupture urbaine liée à l'aménagement routier à améliorer.
- Axe de mobilité active à conforter / développer (visibilité, continuité, sécurisation, etc)

- Changements de nature des aménagements de l'espace public.
- Obstacle ou complexité dans la poursuite des cheminements modes actifs.

- Alignements boisés existants
- Espaces naturels de proximité publics existants



Secteur 1 : Un coeur de ville convivial en manque d'espaces publics qualifiés et paysagers



Secteur 2 : Une entrée de ville dont l'aménagement routier représente une rupture dans les cheminements modes actifs



Secteur 3 : Une séquence urbaine d'entrée de ville dont l'aménagement routier réduit les usages piétons, vélos et le développement de la convivialité



Secteur 4 : Des espaces socio-éducatifs coupés par l'avenue Charles de Gaulle



Secteur 5 : Des espaces commerciaux aux stationnements très minéralisés



Accompagner l'usage des cheminements piétons/vélos principaux en développant leur continuité, améliorer la qualité urbaine et le cadre de vie

Action 1 : Développer les espaces naturels de proximité

- (a)** Constituer un espace paysager à proximité de la mairie en réduisant les espaces de stationnements (place de la Halle, Place de l'hôtel de Ville, espace public avec le monument aux morts, triangle entre la Grande Rue et la rue Pasteur). **A VALIDER PAR LES ÉLUS**
- (b) (c)** Végétaliser les espaces de rassemblement ou d'attente (parvis de la gare et du lycée).
- (d) (e)** Végétaliser les espaces de stationnements de grande dimensions
- (f)** Constituer des espaces naturels de convivialité et de repos de plus grandes dimensions (parcs, squares) à proximité des cheminements actifs. **A VALIDER PAR LES ÉLUS - ER ?**

Action 2 : Restaurer l'équilibre entre les mobilités par un aménagement plus urbain de l'espace public sur l'axe sud.

• Entrée de ville

Mener une action de requalification de l'entrée de ville en réduisant la vitesse des véhicules et en renforçant l'usage des espaces publics.

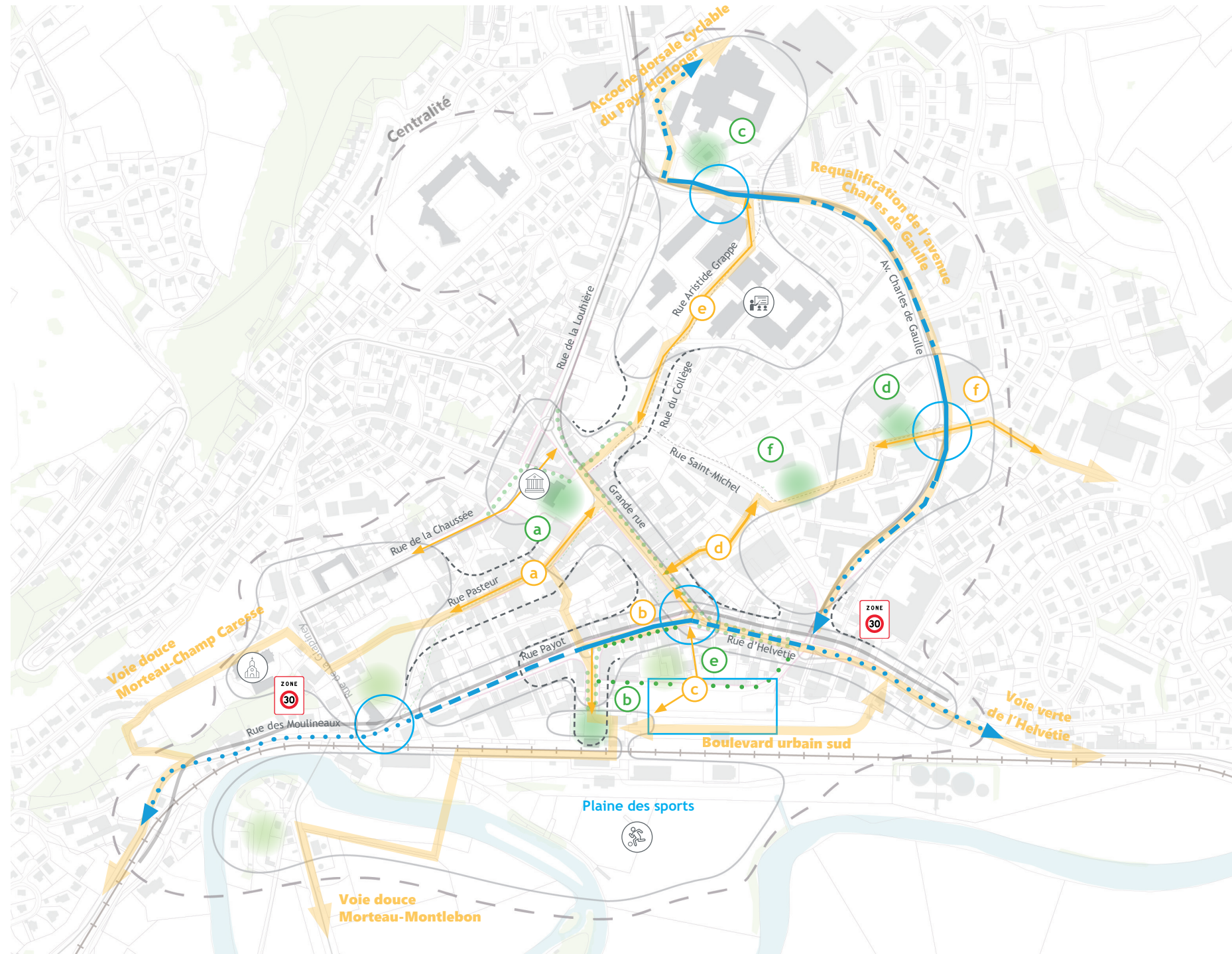
Privilégier les aménagements progressifs mêlant aménagements paysagers, mobilier urbain et dispositifs de réduction de la vitesse afin de constituer une transition vers le centre ville :

- ... Aménagements ponctuels et espacés (ex: alignements d'arbres)
- Aménagements plus conséquents et réguliers (épaisseur paysagère, jardinières, réduction de la chaussée, etc.)
- Aménagements continus et agréables pour les mobilités actives entre l'avenue de la Gare et la Grande Rue

• Ruptures urbaines liées à des infrastructures routières

Améliorer le franchissement des ronds points en développant leur caractère paysager et en réduisant les délaissés routiers.

Atténuer le caractère routier de l'espace public afin de restaurer les continuités urbaines.



Nature en ville

- Espaces naturels de proximité publics existants
- ... Alignements d'arbres existants
- Espaces naturels de proximité à développer
- ... Alignements d'arbres à développer

Cheminements modes actifs

- Grands itinéraires de mobilité active à prolonger / conforter
- Séquences stratégiques pour aménager la continuité des grands cheminements (visibilité, continuité, sécurisation, etc)

Continuités routières sud et Est

- Aménagement d'interfaces
Amélioration des continuités piétonnes (lisibilité, usages,)
- Réduction progressive du caractère routier de l'espace public et développement du caractère urbain et paysager sur l'entrée de ville

Action 3 : Conforter les grands itinéraires piétons / vélos

Axe Est-Ouest



Relier le centre aux secteurs commerciaux et les espaces paysagers de l'Ouest de la commune.

- (a)** Prolonger les aménagements de la Grande rue sur la Rue Pasteur. Constituer une transition dans les aménagements.
- (b)** Restaurer la continuité des aménagements de la Grande rue à la rue de la Gare par le prolongement des alignements d'arbres et la mise en place d'une interface paysagère entre la voie et les trottoirs.

Améliorer la connexion entre le débouché de la venelle et le parvis de la gare.

Axe Nord-Sud



Relier le centre aux équipements socio-éducatifs et au secteur de la Gare.

Améliorer la signalisation du passage par la rue de la Guron (direction espaces commerciaux, nouvel espace public), améliorer le franchissement de la rue Saint-Michel et développer l'ombre naturelle sur l'itinéraire jusqu'aux grandes surfaces commerciales.

- (e)** Prolonger les aménagements de l'ouest de la rue du collège, développer l'ombre naturelle le long de la rue Aristide Grappe et de la gare routière.
- (f)** Réduire le caractère minéral du chemin des pierres, développer le caractère urbain du rond-point (paysagement des îlots piétons, des abords de la voie, etc.) afin de restaurer la priorité des mobilités actives et réduire la vitesse des automobilistes..

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme de l'Habitat

PLUI-H DU VAL DE MORTEAU

OAP Centralité

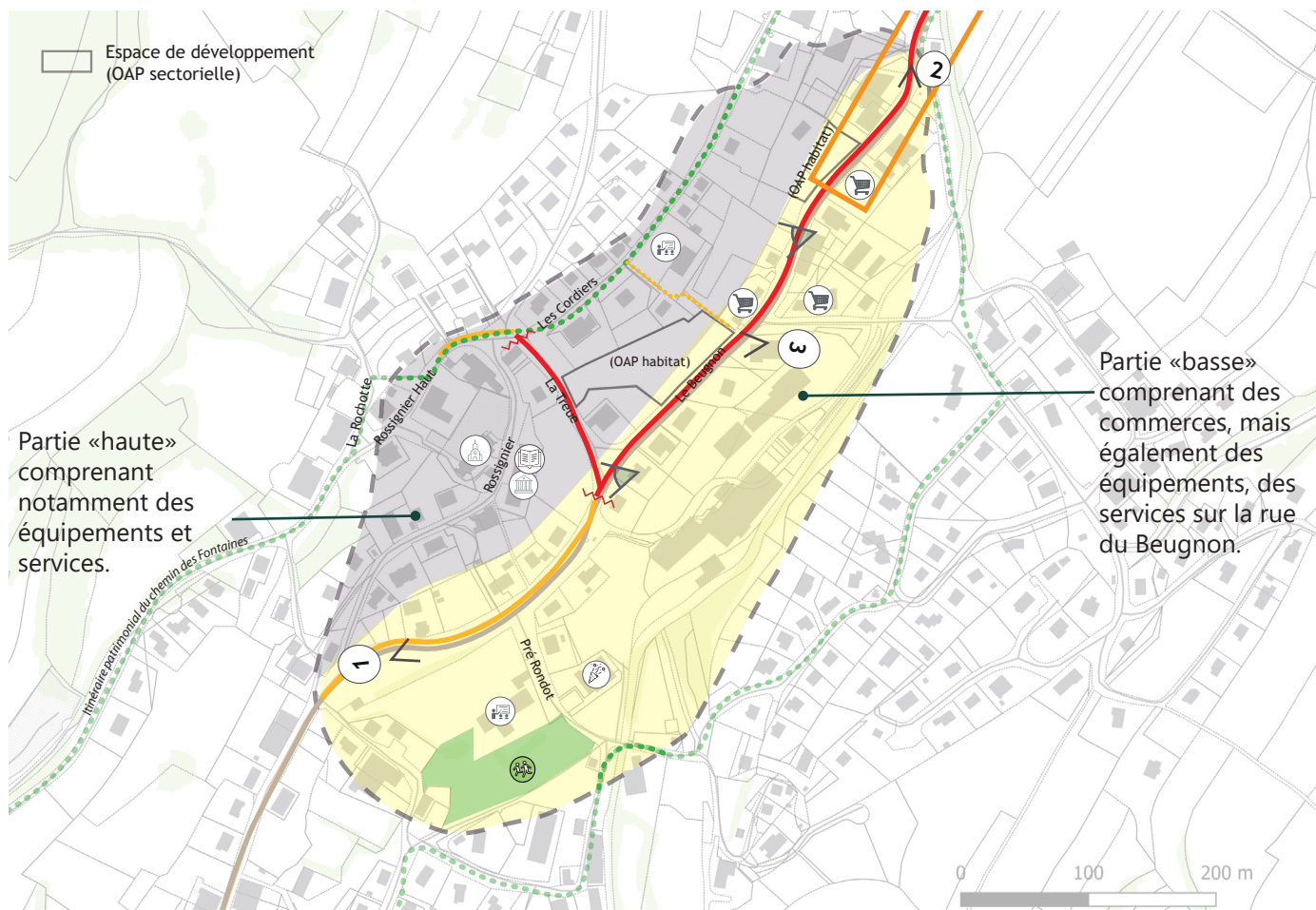
**Commune de
Grand'Combe-Châteleu**



Une organisation en deux niveaux, liée notamment à la topographie :

- Sur le niveau «haut» (Rossignier, Rossignier Haut, La Treue, et Les Cordiers) s'organise le cœur historique de la commune avec un bâtiment comprenant la mairie, une bibliothèque-médiathèque, un centre des premiers secours. Le secteur comprend également l'église, le cimetière, l'école primaire. Une micro-crèche ainsi qu'un espace culturel regroupés dans une construction plus récente sont également à noter.

- Sur le secteur «bas», le long de la rue «Le Beugnon» s'organisent de part et d'autre des bâtiments à l'architecture mixte avec une fruitière à Comté, un commerce de proximité, une boulangerie, un tabac-presse, une pharmacie, ou encore des cabinets médicaux. Au Sud-Ouest, sur le secteur Pré Rondot se situent la salle des fêtes ainsi qu'un espace accueillant l'école maternelle, des aires de jeux et de pique-nique.



Périmètre de la centralité

Route principale.

Portion avec un caractère très routier et peu propice à l'appropriation des modes doux. La rue du Beugnon est néanmoins en zone 30 et comprend un feu pédagogique.

Changement de nature des aménagements de l'espace public en raison de contraintes techniques (rétrécissement, parcelles privées).

Portion de rue comprenant des cheminements piétons sécurisés et agréables avec une mise à distance de la voirie par des bandes herbacées.

Itinéraire touristique du chemin des Fontaines.

Cheminement piéton permettant de relier l'école primaire à la rue du Beugnon.

Secteur d'entrée de village aujourd'hui peu valorisé.

Aire de jeux en développement jouissant d'un aménagement qualitatif (végétation, matériaux et couleurs à aspect naturel). Cette aire constitue également un espace de convivialité fort au sein de la commune.

Vue sur des bâtiments à caractère patrimonial (église, mairie/bibliothèque-médiathèque/cabinet de services).

Illustrations des constats

(1) : Des espaces aménagés et sécurisés en faveur des modes doux (secteur «bas»).

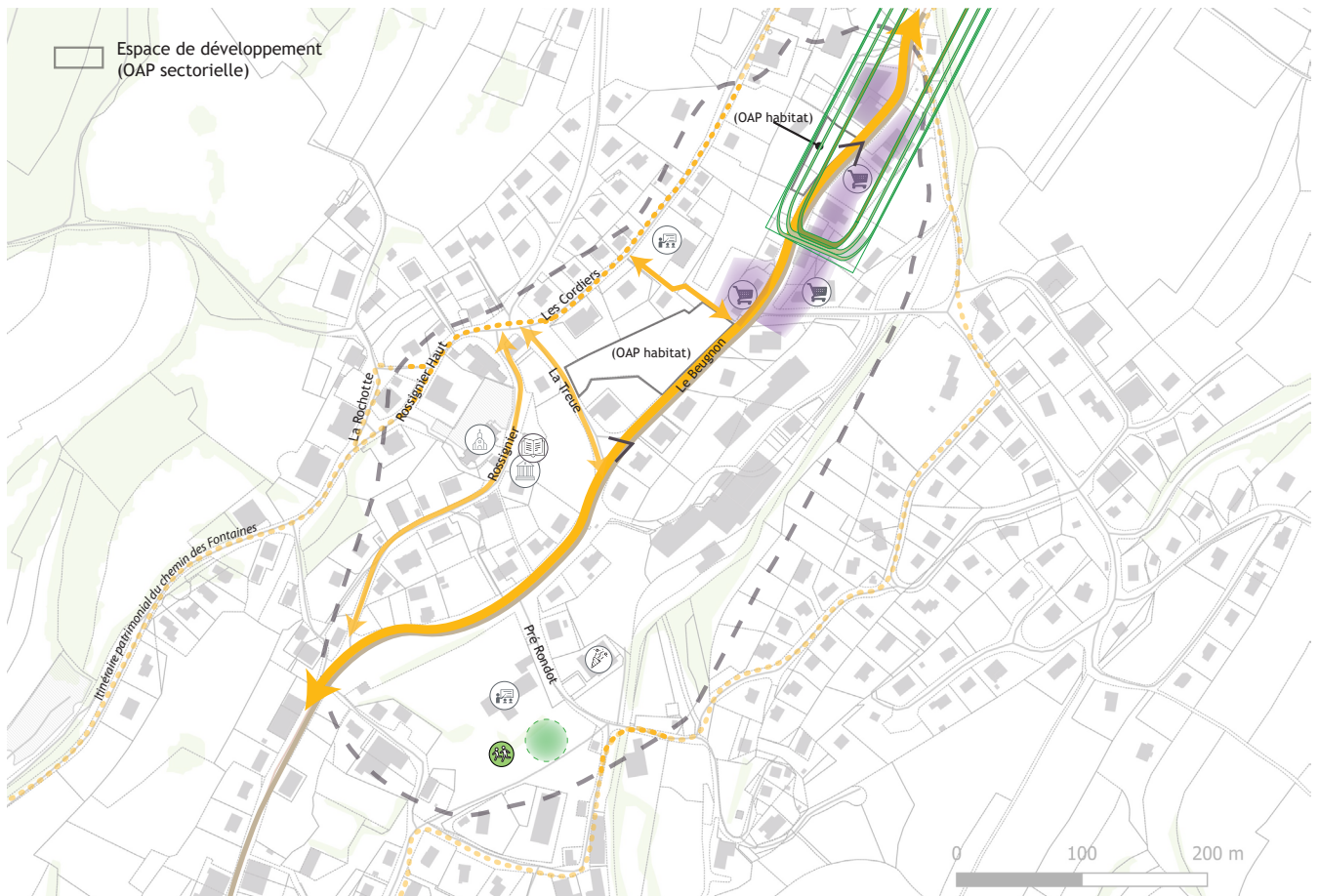


(2) : Une entrée de ville dont le caractère est peu marqué et valorisé (secteur «bas»).



(3) : Des vues qualitatives vers le secteur «haut» depuis le Beugnon, notamment sur la mairie/ bibliothèque-médiathèque/cabinet de services.





— — Périmètre de la centralité

Orientations spatialisées

-  Conforter et prolonger les aménagements modes doux lorsque cela est techniquement possible, sur le Beugnon, afin de renforcer la qualité urbaine.
-  Conforter et améliorer la cohabitation des différentes mobilités au sein des itinéraires reliant les parties hautes et basses de la commune.
-  Sur les axes peu aménagés en faveur des mobilités douces, privilégier des aménagements ponctuels de sécurisation (par exemple : signalisation de la présence de randonneurs, marquages au sol, etc.) permettant de relier les itinéraires touristiques communaux (chemin des fontaines) et intercommunaux.
-  Maintenir une vocation commerciale sur le Beugnon (cf. Linéaires commerciaux du règlement du zonage).
-  Poursuivre une démarche de valorisation de l'entrée de village vers le Nord-Est, en direction de Morteau (aménagements progressifs mêlant aménagements paysagers, mobilier urbain et dispositifs de réduction de la vitesse...)
-  Conforter un espace paysager de convivialité pour renforcer la qualité du cadre de vie.
-  Préserver des cônes de vue sur des bâtiments d'intérêt patrimonial.

Orientations globales

Maintenir les services et commerces de proximité.

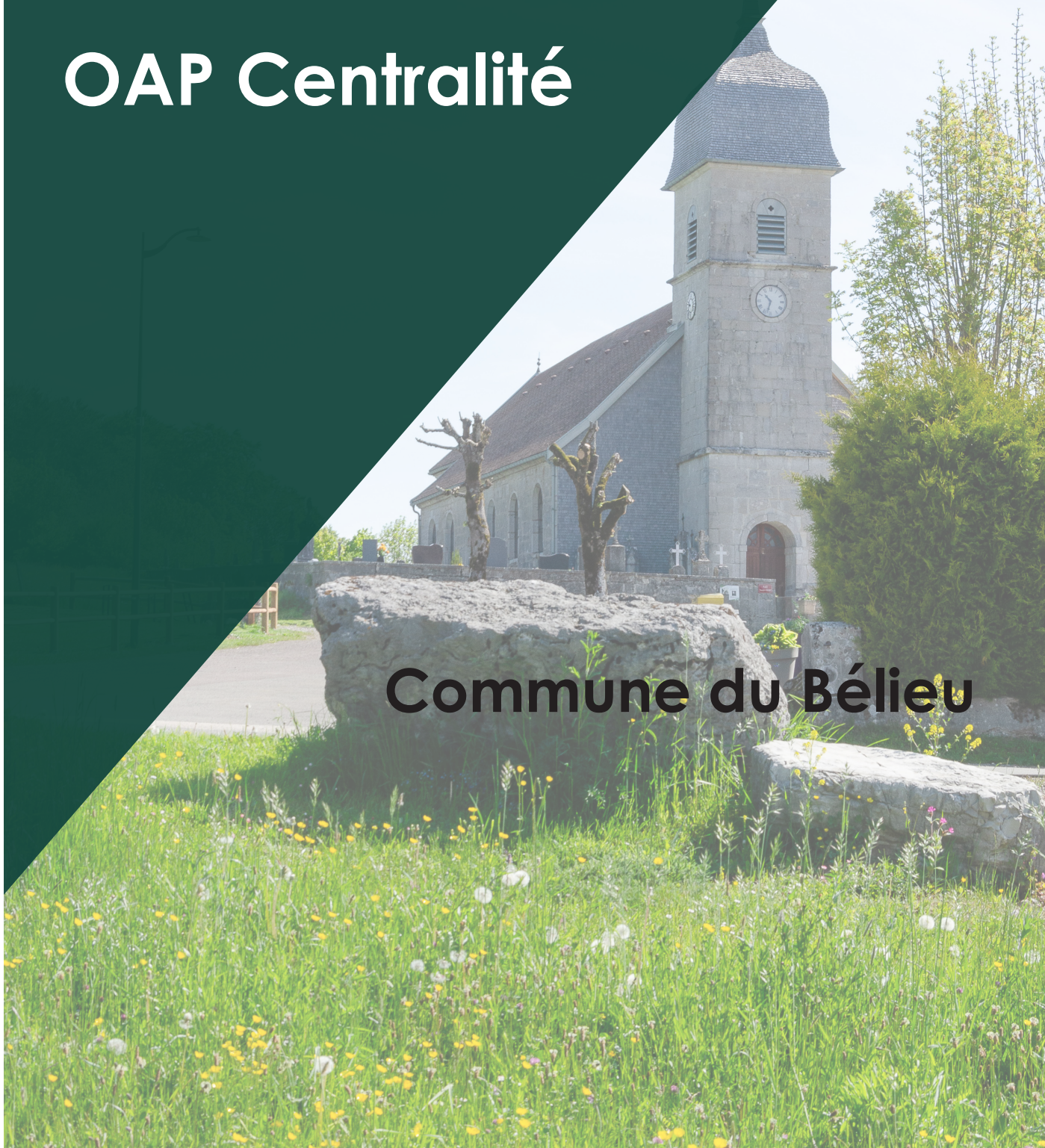
p.15 Préserver le caractère rural et typique du village (patrimoine...).

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme de l'Habitat

PLUI-H DU VAL DE MORTEAU

OAP Centralité

Commune du Béliieu



Constats

Une centralité traversée partiellement par la D242 qui suit Lessus. Elle comprend notamment l'église, la mairie ainsi que la salle des fêtes, une bibliothèque et des habitations. Une aire de loisirs se trouve également à l'intersection des Lessus et de la rue de la Verrerie. La centralité compte de nombreux bâtiments qui présentent les caractéristiques typiques du patrimoine local.



— — Périmètre de la centralité

— Route principale

— Portion de rue comprenant des cheminements piétons sécurisés et agréables.

— Portion avec un caractère très routier et peu propice à l'appropriation des modes doux pour favoriser les liens avec des équipements.

★ Statue de la vierge mise en valeur au sein d'un espace végétalisé / Fontaine en bordure de la rue de la Verrerie (hors espace public) peu valorisée.

● Place Théodore Cuenot qui n'a aujourd'hui pas de vrai caractère de place de village (forte minéralité, espace principalement dédié à la voiture...).

Ⓟ Présence d'un parking perméable dédié à la mairie, l'église et l'aire de jeux.

■ 3 espaces enherbés accueillant diverses fonctions (aire de jeux, espace de repos, espace planté...).

● Abords de la bibliothèque (côté rue) très minéraux et sans fonction officielle.

▲ Vues (hors belvédère) sur le grand paysage depuis l'axe principal (rue de la Verrerie / rue Lessus) ainsi que depuis l'espace de loisirs.

↗ Lien vers des itinéraires de randonnées.

■ Développement d'un espace intergénérationnel (hors OAP sectorielles).

Illustrations des constats

(1) : Des espaces à caractère routier au sein de la rue principale.



(2) : Une place très minérale.



(3) : Une aire de jeu conviviale en plein centre village.





— — **Périmètre de la centralité**

Orientations spatialisées

-  Développer une continuité modes doux sur la rue de la Verrerie et la rue Lessus permettant de relier la centralité.
-  Créer un cheminement piéton reliant la place Théodore Cuenot, l'espace de loisirs, le secteur en développement, l'espace de repos, l'espace de la bibliothèque. Ce cheminement pourra notamment se poursuivre vers l'Ouest de la commune.
-  Développer le caractère végétal des espaces libres, notamment sur les abords de la bibliothèque afin de créer une continuité verte qui accompagne les espaces publics de la rue principale.
-  Renforcer le caractère végétal de l'aire de repos.
-  Développer l'espace de loisirs vers le Nord-Est et renforcer son caractère végétal et de convivialité.
-  Développer la convivialité, l'appropriation et le caractère de place de village de la place Théodore Cuenot ainsi que son lien avec les équipements publics afin de favoriser la qualité urbaine et du cadre de vie.
-  Conserver les vues vers le paysage.

Orientations globales

Préserver le caractère rural et typique du village.

Proposer un traitement paysager des abords des voies secondaires.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme de l'Habitat

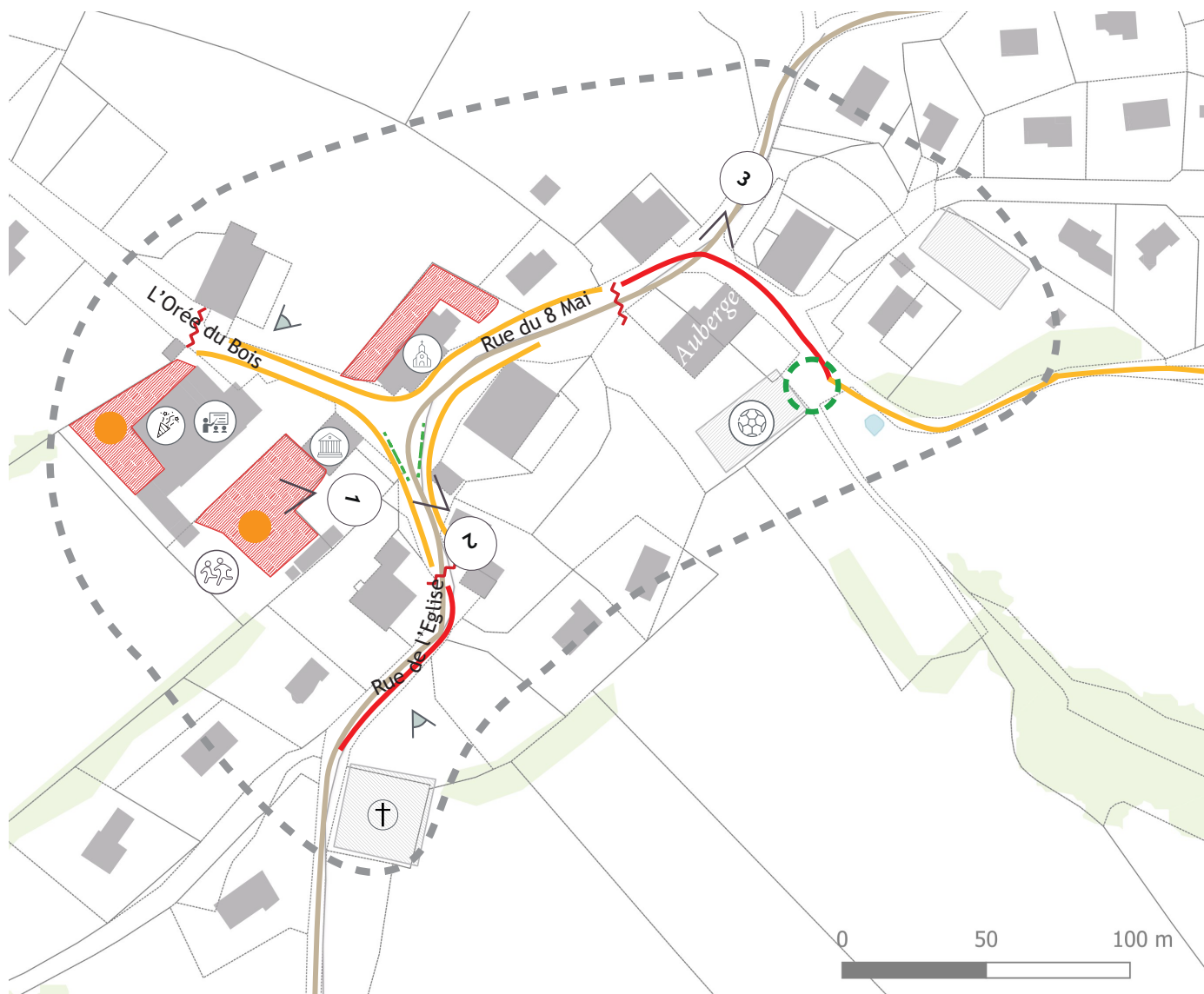
PLUI-H DU VAL DE MORTEAU

OAP Centralité

**Commune des
Combes**



Une centralité située sur le secteur de la Motte, traversée par la D318. Elle comprend notamment l'église, la mairie, l'école, la salle des fêtes qui ont à disposition environ 90 places de stationnement, ainsi qu'une auberge et des habitations. Un terrain de sport public est également à noter derrière l'auberge. Le secteur, et de manière plus générale la commune, ne compte pas de commerces de proximité.



■ ■ ■ **Périmètre de la centralité**

— Route principale (Route Départementale 318)

— Portion d'espaces publics aménagés pour les piétons

~ Changement de nature des aménagements de l'espace public

— Accès aux espaces sportifs et au cimetière non aménagés en faveur des piétons

■ Espace de stationnement très minéral en lien avec des problématiques de déneigement

△ Ouverture visuelle sur le grand paysage

● Espace mobilisé pour les événements communaux. Celui situé le plus au Sud accueille également les départs pour les itinéraires de sports d'hiver.

○ Aménagement en réalisation devant l'espace sportif

— Bande plantée renforçant la touche qualitative des espaces autour de la mairie et de l'église.

Illustrations des constats

(1) : Espace de stationnement pouvant également être mobilisé pour des événements extérieurs et les départs pour les itinéraires de sports d'hiver.

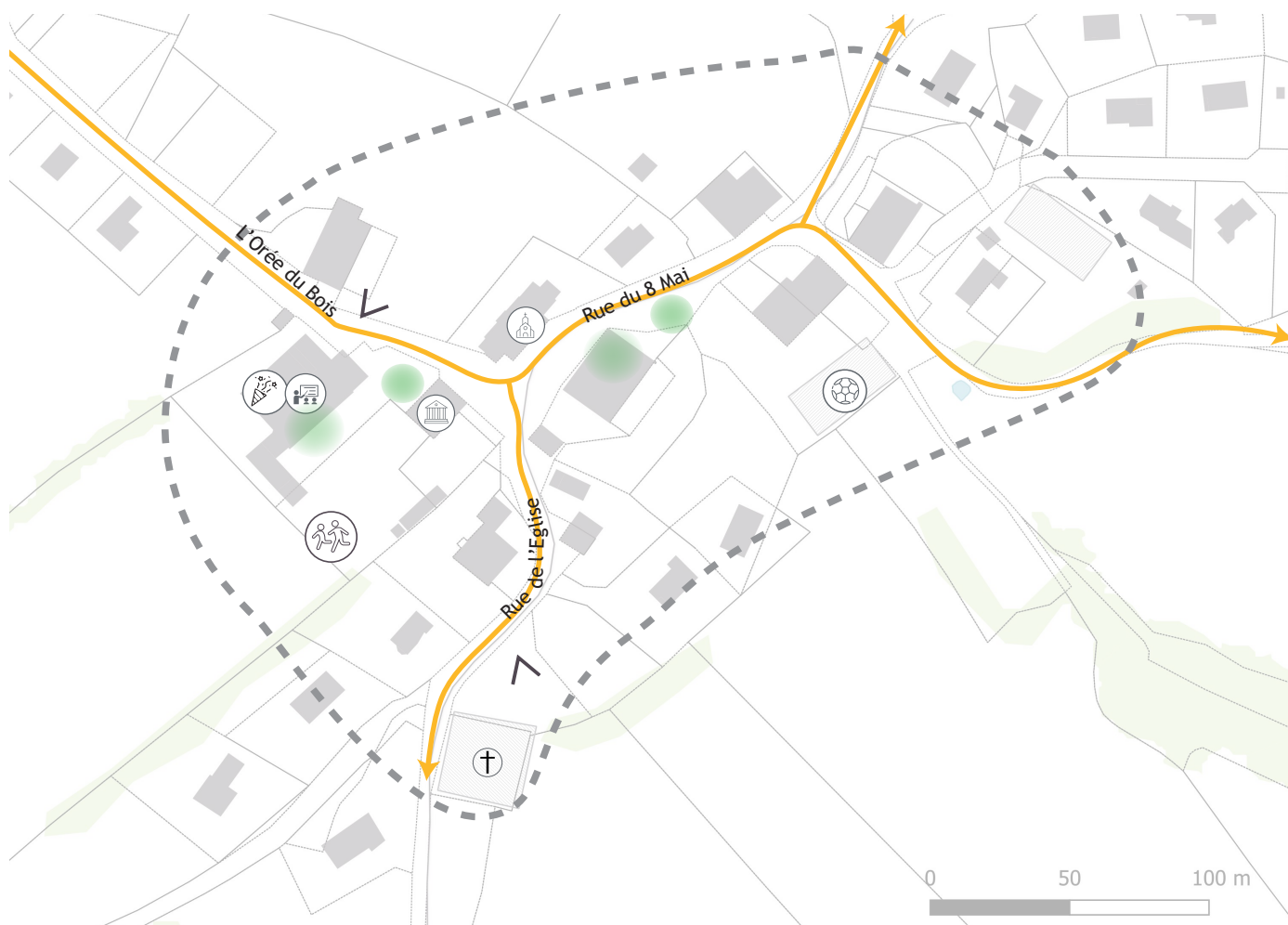


(2) : Portion d'espaces publics aménagés pour les piétons et comprenant de la végétation.



(3) : Un manque d'aménagements sécurisés en faveur des modes doux sur certaines portions de la rue du 8 mai, notamment pour rejoindre l'auberge et l'équipement sportif.





■ ■ ■ **Périmètre de la centralité**

Orientations spatialisées



Préserver les cônes de vues depuis la rue de l'Eglise et la rue de l'Orée du Bois sur le grand paysage (au Sud-Est et au Nord-Est)



Favoriser les itinéraires modes doux entre le centre et les autres parties de la commune en poursuivant les aménagements piétons vers les équipements sportifs, le cimetière, l'Orée du Bois et les Clarines.



Proposer des éléments paysagers ponctuels générant de l'ombre et renforçant la convivialité de certains espaces publics tout en intégrant les contraintes liées au déneigement.

Orientations globales

La centralité : un espace privilégié pour le développement d'un commerce complémentaire à l'auberge.

Cimetière : développer l'accessibilité au cimetière par la réalisation de places de stationnement notamment pour les PMR.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme de l'Habitat

PLUI-H DU VAL DE MORTEAU

OAP Centralité

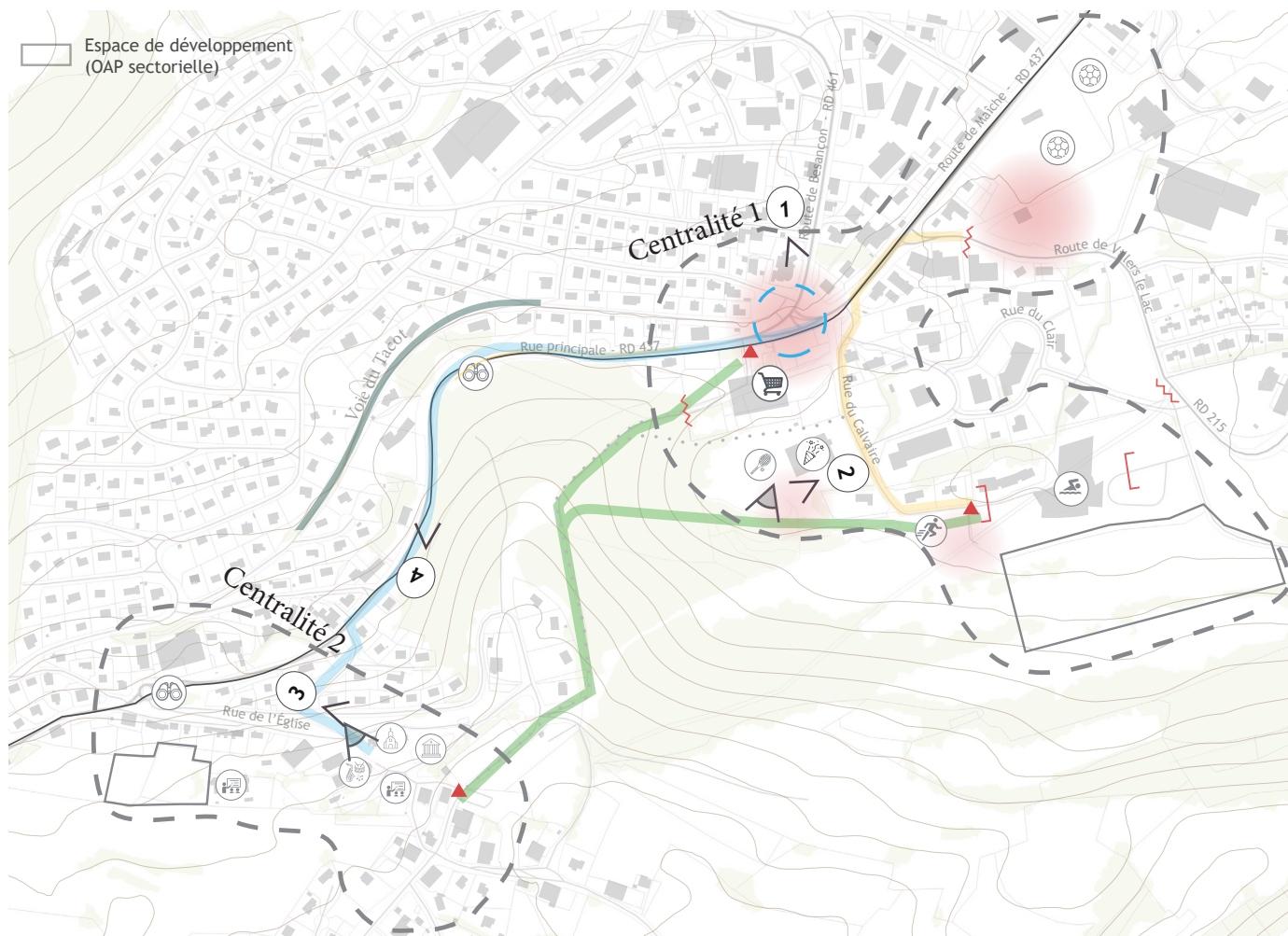
**Commune des
Fins**



Deux centralités avec des connexions peu aisées, dues à la topographie.

Centralité 1 : Une centralité relativement contemporaine traversée sur la partie Nord par la D437 autour de laquelle s'articule des équipements sportifs, et des commerces de proximité. La partie Nord constitue également l'une des entrées sur la commune.

Centralité 2 : Une centralité composée de deux espaces très hétérogènes et coupés par la D437 : de côté, un bâtiment contemporain de taille importante accueillant des commerces et services en rdc et des logements dans les étages et de l'autre, un ensemble d'équipements publics rassemblés dans un ambiance historique. Les bâtiments anciens sont bien mis en valeur par des abords de qualité et par la végétation, ainsi que par des arrières plans sur la topographie.



— — Périmètre de la centralité

— Itinéraire de liaison modes doux entre les équipements de la centralité 1 interrompu par la piscine et discontinu par les aménagements routiers.

— Itinéraire rural à forte déclivité reliant les centralités 1 et 2. Il est faiblement aménagé et difficilement identifiable dans le tissu urbain.

— Itinéraire routier et structurant reliant les centralités 1 et 2 par la plus faible pente. Topographiquement plus adapté aux mobilités douces, son faible aménagement en réduit néanmoins l'usage car il est insécurisant.

— Portion d'une voie ferrée désaffectée aux usages partagés entre automobilistes et piétons qui constitue un maillon pour le développement d'une voie cyclable à l'échelle départementale.

— Changement de nature des aménagements de l'espace public.

— Espace très minéral et peu valorisé.

— Rupture urbaine liée à l'aménagement routier (carrefour très minéral et peu sécurisé).

— Cônes de vue sur le patrimoine ou le grand paysage (hors belvédères).

Constats

Illustrations des constats

(1) : Un carrefour peu lisible et très minéral. (Centralité 1)



(2) : Un accès aux chemins et au parcours santé dissimulé derrière la salle des fêtes. (Centralité 1)

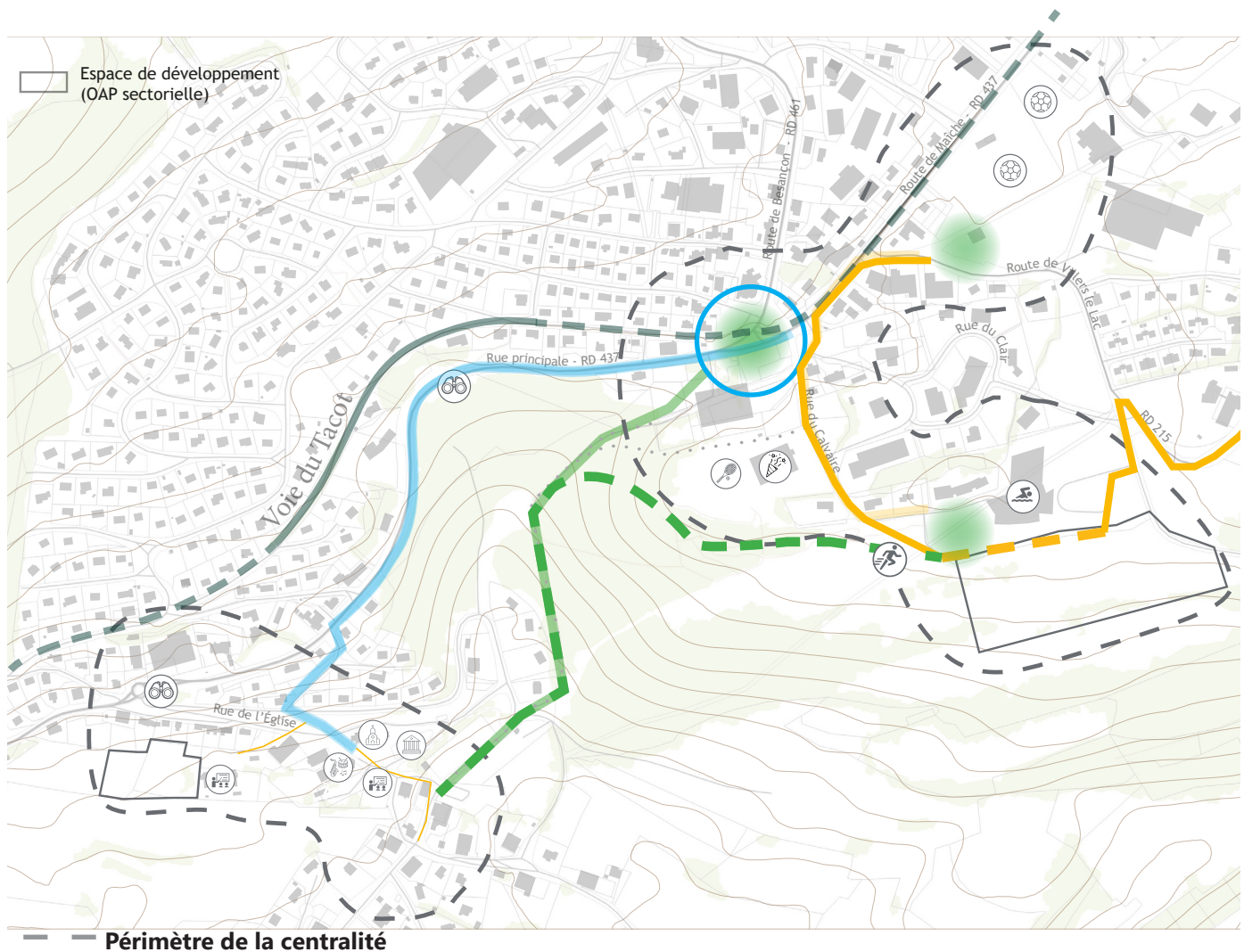


(3) : Des vues qualitatives sur des bâtiments à caractère patrimonial. (Centralité 2)



(4) : Une liaison peu qualifiée pour les mobilités douces. (Entre les centralités 1 et 2)





— — Périmètre de la centralité

Orientations spatialisées

- Réduire le caractère minéral des abords de la voie et développer des espaces ombragés pour faciliter le confort d'été, sécuriser les traversées en développant un aménagement plus urbain de la voie (traversées sécurisées, alignements boisés, etc.).
- Favoriser le lien entre les différents équipements sportifs et vers les itinéraires de randonnées.
- Développer l'aménagement du chemin afin d'accueillir un large panel de mobilités douces (vélos, piétons).
- Créer une dorsale cyclable via la voie du Tacot qui permette de relier Morteau et le Plateau du Russey.
- Développer le caractère paysager et qualitatif de l'espace.
- Requalifier le carrefour entre la RD437 et la RD461 afin de le sécuriser, l'apaiser et d'en faciliter la traversée en modes doux en distinguant les espaces dédiés aux différents modes, le connecter davantage aux espaces connexes (ex : zone du Clair).

Orientations globales

Intégrer une signalétique sur les différents itinéraires pré-cités afin de leurs donner plus de lisibilité.

Maintenir les services et commerces de proximité.

Valoriser l'entrée de commune au Nord-Est (aménagements progressifs mêlant aménagements paysagers, mobilier urbain et dispositifs de réduction de la vitesse...).

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme de l'Habitat

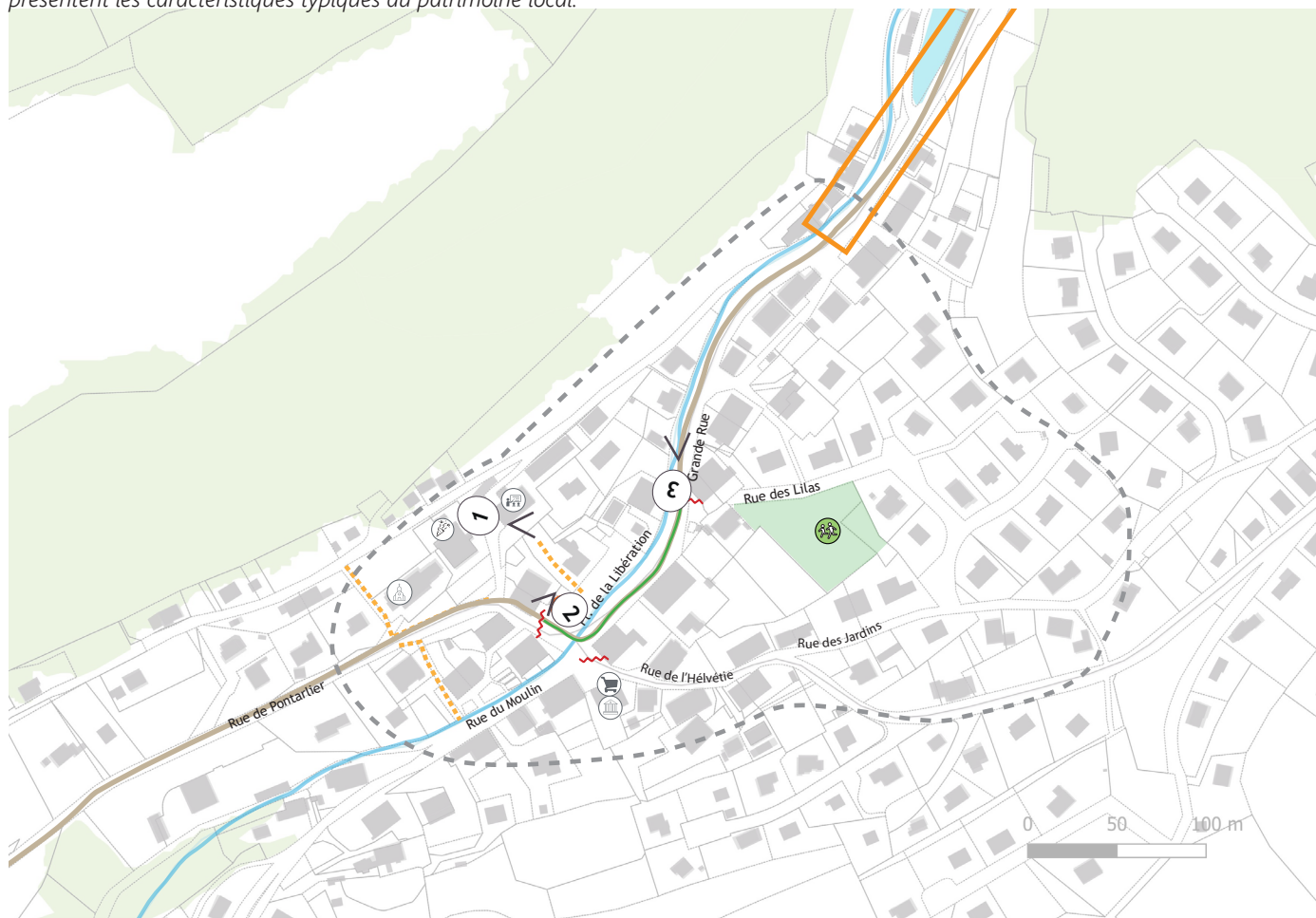
PLUI-H DU VAL DE MORTEAU

OAP Centralité

Commune des Gras



Une centralité traversée par la D47. Elle comprend notamment l'église, l'école, la salle des fêtes, la mairie ainsi qu'un bureau de poste et un commerce de proximité. Une aire de loisirs a été récemment aménagée rue des Lilas. La centralité compte de nombreux bâtiments qui présentent les caractéristiques typiques du patrimoine local.



— — Périmètre de la centralité

Route principale

Secteur d'entrée de ville aujourd'hui peu valorisé.

Place centrale (Pl. de la Libération) avec une fontaine aménagée de façon qualitative.

Chemins piétons accessibles via des escaliers qui permettent de relier des équipements ou encore l'église depuis la route principale.

Aire de jeux jouissant d'un aménagement qualitatif et relativement naturel (revêtements perméables, végétation, matériaux et couleurs à aspect naturel) mais qui manque néanmoins de visibilité depuis la Grande Rue. Cette aire constitue également l'espace de convivialité principal de la commune.

Portion d'espace public ayant fait l'objet d'aménagements récents en faveur des piétons sur la Grande Rue (trottoirs, arbres, bancs...).

Changement de nature des aménagements de l'espace public en raison de contraintes techniques (rétrécissement).

Cours d'eau offrant des vues qualitatives depuis la Grande Rue et la rue du Moulin.

Constats

Illustrations des constats

(1) : Une place centrale qualitative (place de la Libération) d'où l'on peut apercevoir de nombreux bâtiments présentant les caractéristiques typiques locales.

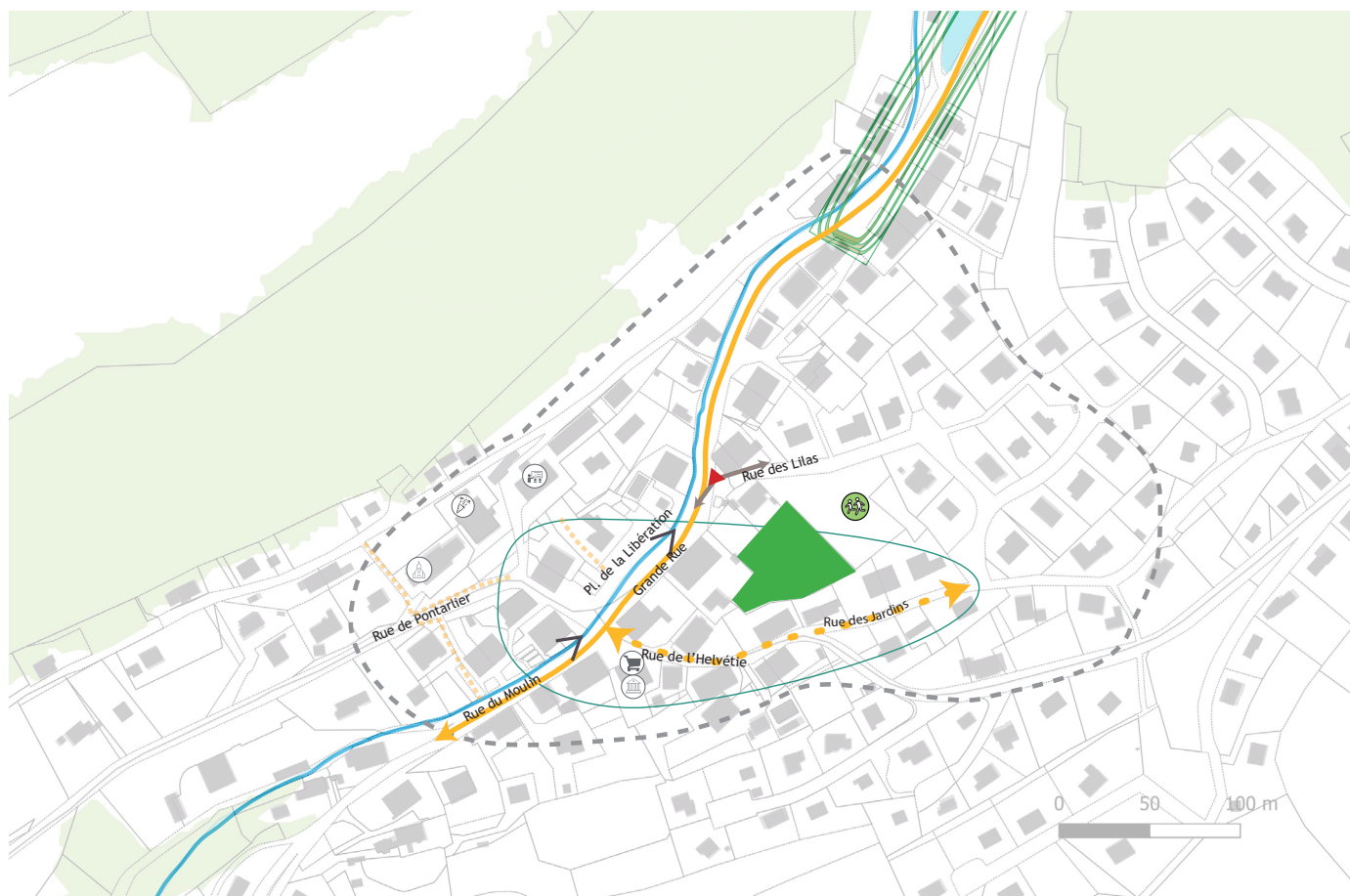


(2) : Des vues qualitatives sur le cour d'eau, une présence du végétal.



(3) : Des aménagements urbains et paysagers en faveur des piétons (Grande Rue) qui marquent une rupture à partir de l'aire de jeux et en direction de l'entrée de ville.





— — **Périmètre de la centralité**

..... Liaisons piétonnes existantes

Orientations spatialisées

↔ Conforter et prolonger les aménagements modes doux lorsque cela est techniquement possible pour renforcer la continuité urbaine, intégrer ponctuellement de la végétation et valoriser les vues vers le cours d'eau.

◀ • ▶ Privilégier des aménagements ponctuels de sécurisation des modes doux (par exemple : signalisation de la présence de piétons, marquages au sol, etc.).



De manière générale, poursuivre une démarche de valorisation de l'entrée de ville vers le Nord Est.



Secteur à privilégier pour les projets de développement (habitat inclusif, crèche...)



Améliorer la lisibilité de l'aire de jeux depuis la Grande Rue grâce à de la signalétique.



Conserver un espace de respiration à côté de l'aire de jeux, et entre les habitations.

Orientations globales

Maintenir les services et commerces de proximité.

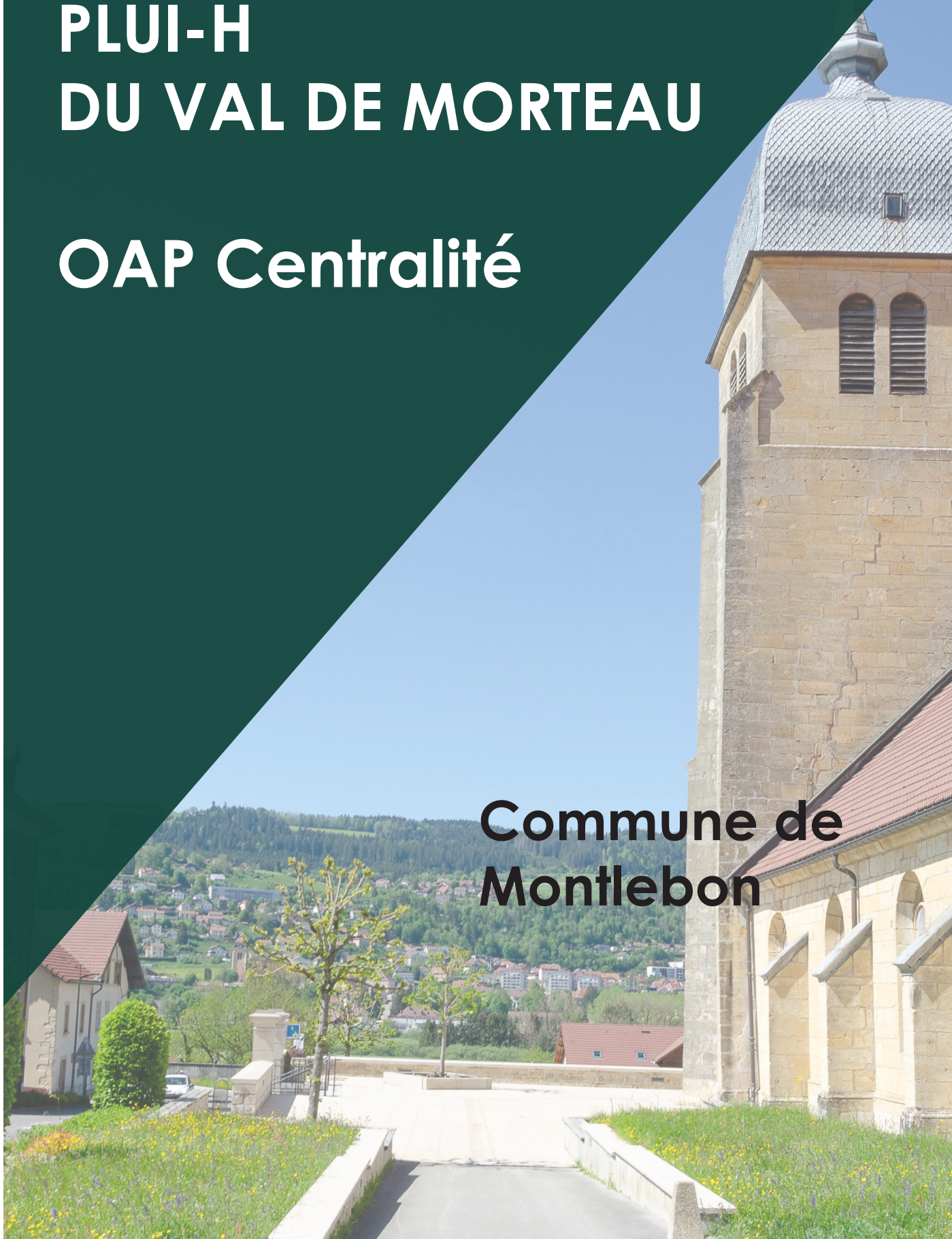
Préserver le caractère rural et typique du village (patrimoine...).

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme de l'Habitat

PLUI-H DU VAL DE MORTEAU

OAP Centralité

**Commune de
Montlebon**



Une centralité qui concentre les principaux commerces, équipements et services et qui est traversée par la voie structurante de la commune (D48). La zone Nord-Est est particulièrement dédiée à des équipements sportifs. Il est également à noter la qualité patrimoniale des bâtiments de l'église et de la mairie. L'entrée de ville se situe au Nord-Ouest de la centralité, en direction de Morteau.



- — **Périmètre de la centralité**
- Liaison exclusivement piétonne
- Voie principale de la commune, valorisée par la présence de bandes plantées et appropriable pour les piétons. Le secteur compte de nombreuses traversées plus ou moins aménagées.
- Liaisons peu sécurisées et valorisées vers les espaces sportifs/vers le Sud-Est de la commune (ancien lavoir).
- Voie douce depuis Morteau contournant la rue du Doubs et les principaux lieux d'attraction.
- Espace vert valorisant les vues sur le bâtiment patrimonial de l'église et de la mairie.
- Aire de jeux et skatepark à l'Est de la centralité.
- /// Espace présentant une forte minéralisation (cour d'école, parking central place des Minimes).
- Espaces de stationnements
- ▲ Lisibilité difficile des liens entre le parking et les différents espaces alentours.
- ~ Changement de nature des aménagements de l'espace public.
- Entrée de ville dont la lisibilité est marquée par des aménagements mais qui pourrait être davantage valorisée.

Illustrations des constats

Enjeux et objectifs

La centralité de Montlebon est dotée d'une forte identité. Elle réunit les principaux équipements publics, les espaces de rencontre et les activités commerciales qui soutiennent le fonctionnement quotidien du village. Le cloître, qui comprend la mairie et les salles communales et associatives (A), demeure le repère institutionnel majeur. Il s'articule avec la place des Minimes, le pôle scolaire – périscolaire, la salle des fêtes (B), le pôle sportif (C), ainsi que deux commerces de proximité, qui jouent un rôle essentiel dans la vitalité économique et sociale du centre-bourg.

La traversée de la route départementale (RD 48) joue un rôle déterminant dans l'organisation spatiale de la commune. Elle constitue à la fois un axe de mobilité structurant et une vitrine du village, mais elle génère des flux automobiles important tant par le transit que par les déplacements automobiles de proximité. Il est nécessaire de remplacer la logique de « traversée routière » par celle d'une rue de village séquencée, valorisant le patrimoine et renforçant l'attractivité du centre.

(1) : Une place fortement minéralisée et avec une lisibilité difficile vers les espaces alentours.



(3) : Des aménagements urbains et paysagers qualitatifs.

(2) : Un bâtiment patrimonial mis en valeur par la végétation et des abords qualitatifs





— — Périmètre de la centralité perçue (concentration des équipements, cohérence des aménagements, etc.).

Orientations spatialisées

-  Conforter et améliorer la cohabitation des différentes mobilités au sein de la rue principale et de la rue de la Vigne (par exemple par la sécurisation des traversées, l'abaissement des vitesses, l'intégration d'une zone de rencontre).
-  Conforter et prolonger les cheminements doux existants afin de développer l'accès aux équipements communaux.
-  Conforter les mobilités modes doux afin d'améliorer les liaisons interquartiers, en particulier le long de la rue des Seignes vers Chinard-Cornabey
-  Poursuivre une démarche de valorisation de l'entrée de village vers le Nord Ouest (aménagements progressifs mêlant aménagements paysagers, mobilier urbain et dispositifs de réduction de la vitesse...).
-  Développer et diversifier l'offre d'équipements sportifs.
-  Développer et étendre les espaces paysagers afin de réduire la minéralité des espaces publics (parking de la place des Minimes, l'arrière de la mairie et de l'église, l'aire de jeux, la cour d'école).

Orientations globales

Structuration du cœur de village

Renforcer la lecture du pôle central formé par ces équipements majeurs et permettre leur développement

- assurer des connexions piétonnes lisibles entre le cloître – mairie et salle associative, le pôle scolaire, la salle des fêtes, la place des Minimes et le pôle sportif situé en retrait du front de rue ;
- hiérarchiser clairement les espaces publics, en articulant façade de village, placettes, liaisons, interfaces végétalisées et secteurs de stationnement ;

Mobilités et connexions

Les modalités de déplacement doivent être organisées autour des usages quotidiens générés par les équipements scolaires, associatifs, sportifs et administratifs.

- structurer une véritable rue apaisée compatible avec des vitesses réduites, en confortant la cohabitation des différents mobilités au sein de la rue principale et des rues adjacentes ;
- renforcer la fréquentation piétonne et l'usage des espaces publics en renforçant la sécurité des traversées et la continuité des parcours entre l'ensemble des pôles (mairie, pôle scolaire, salle des fêtes, places publiques, pôle sportif, parc de jeux) ;
- maintenir une offre de stationnement cohérente à proximité des équipements, en évitant les conflits d'usages et favoriser la mutualisation des parkings pour les usagers des bâtiments/équipements existants et futurs ;
- articuler l'usage du parking de covoiturage, situé à l'arrière du cloître, avec les besoins quotidiens du centre-bourg.

Espaces publics et paysage

Les espaces publics doivent soutenir la lisibilité des équipements structurants et renforcer la qualité d'usage des lieux de rencontre.

- développer une trame d'espaces publics continue, reliant la mairie et le cloître, la place des Minimes, le pôle scolaire, la salle des fêtes, le pôle sportif et le parc de jeux ;
- maintenir des espaces polyvalents adaptés aux événements et usages collectifs (festivités, activités associatives, manifestations locales).

Bâti et patrimoine

L'environnement bâti caractérise fortement l'identité du cœur de village. Cela implique une attention particulière aux abords du cloître et aux bâtiments d'usage collectif.

- préserver la cohérence volumétrique du tissu bâti, notamment autour du cloître et des équipements publics ;
- valoriser les perspectives vers les bâtiments remarquables et les silhouettes bâties existantes et maintenir l'ouverture visuelle vers les paysages ;
- encourager la rénovation du bâti existant et la construction de compléments bâtis intégrés, de gabarits maîtrisés.

Équipements et animation

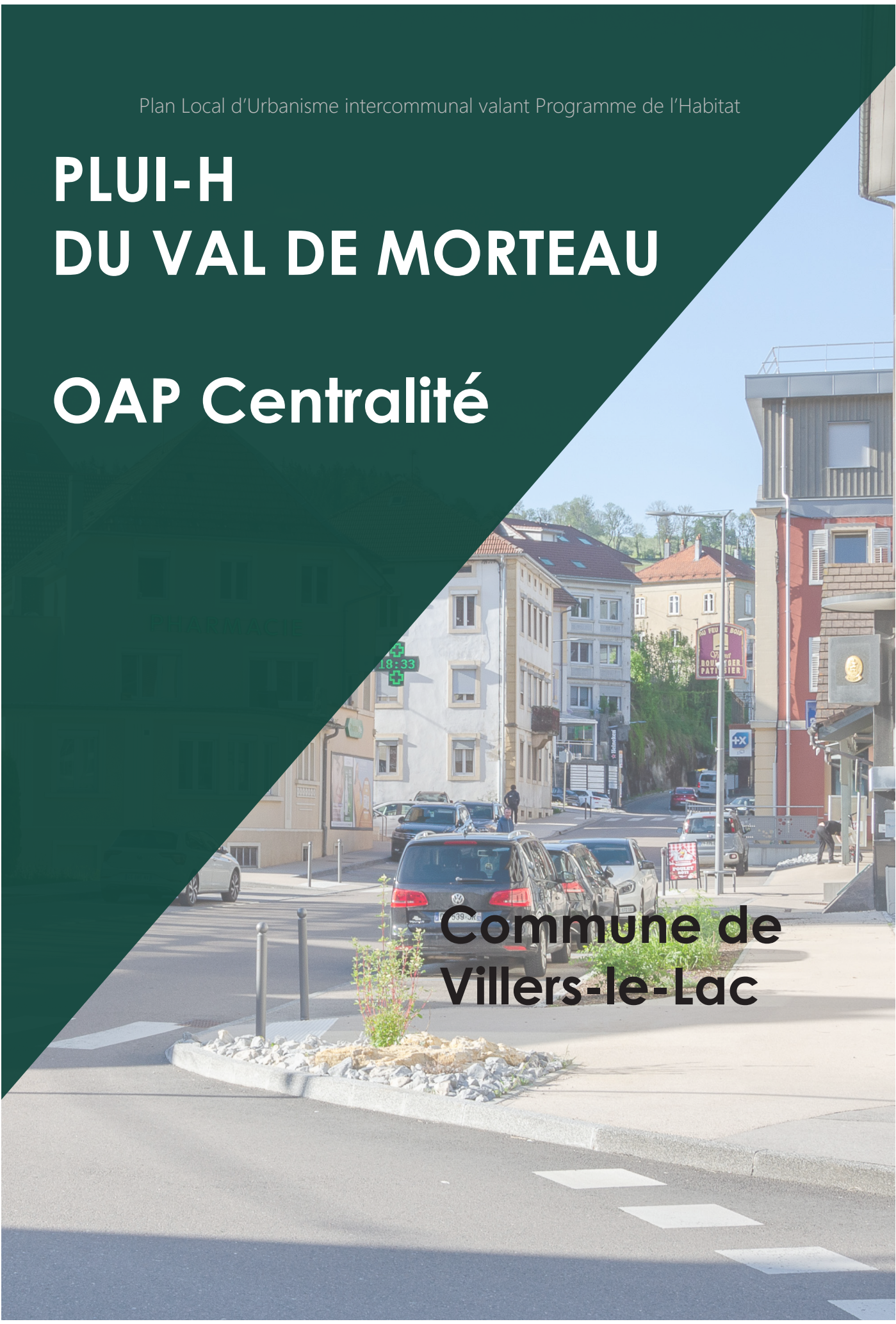
Les équipements publics génèrent les principaux flux et constituent les moteurs d'animation du centre.

- conforter le cloître comme pôle administratif, associatif et événementiel ;
- permettre une extension des équipements sportifs et culturels avec l'espace nécessaire à l'implantation d'un gymnase, ainsi qu'une nouvelle salle des fêtes et/ou l'extension de la salle des fêtes actuelle ;
- développer une signalétique adaptée, facilitant l'orientation entre les équipements.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme de l'Habitat

PLUI-H DU VAL DE MORTEAU

OAP Centralité



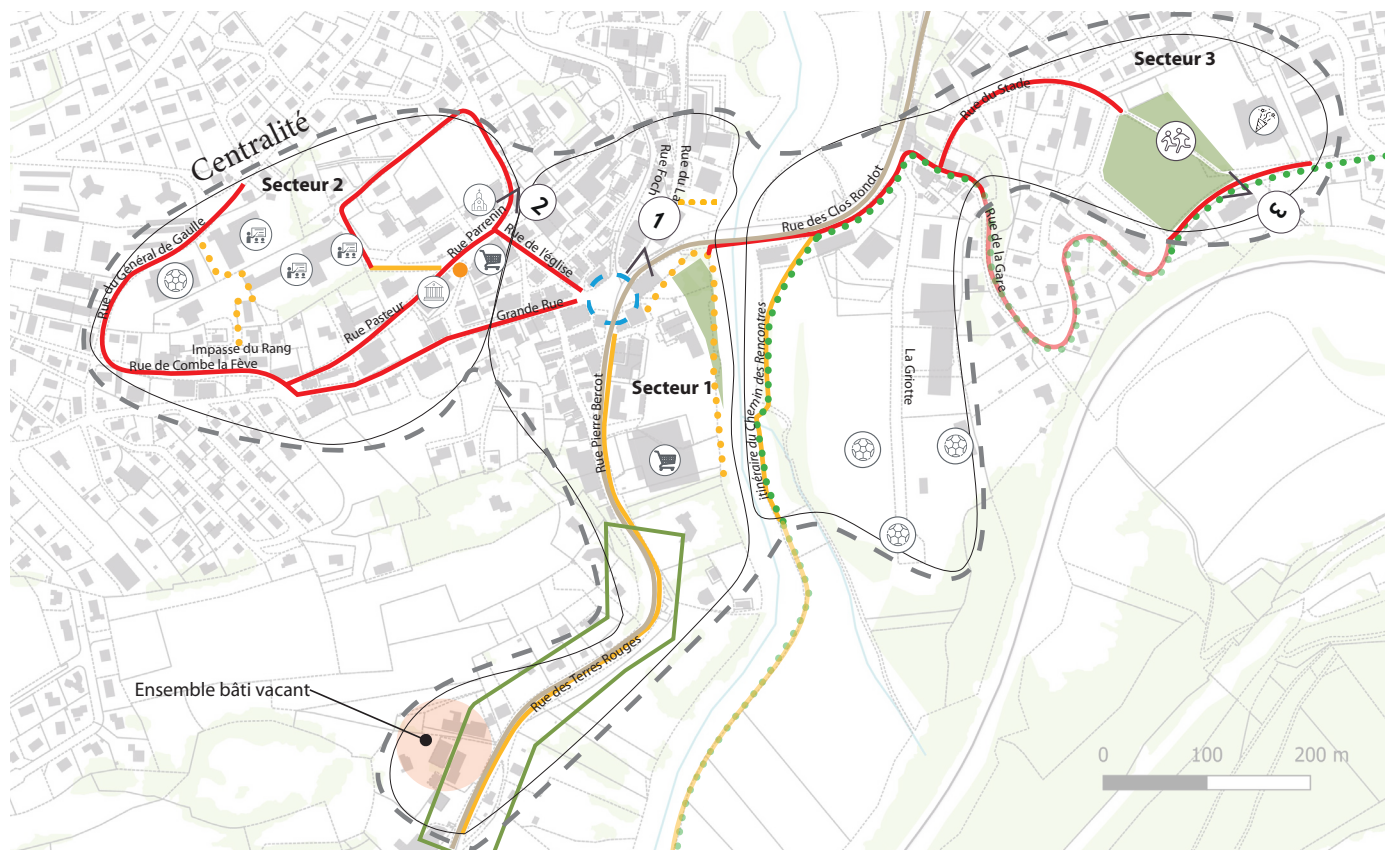
**Commune de
Villers-le-Lac**

1 centralité - 3 secteurs

Secteur 1 : Il correspond au cœur de ville et est situé sur la rive gauche du Doubs avec la rue Pierre Bercot qui fait partie des artères routières principales, la Place Droz-Bartholet... Il comprend également la Place Maxime Cupillard, centre et carrefour névralgique au sein de la commune qui est encadrée par des hôtels, commerces et services. A l'Est, sur les bords du Doubs, apparaissent un parc ainsi que des équipements touristiques. Au Sud, est présente l'entrée de ville comprenant notamment un ensemble bâti ancien actuellement vacant.

Secteur 2 : Il comprend notamment la rue du Général de Gaulle avec des écoles maternelles et primaires, le collège JC. Bouquet, des équipements sportifs, les rues Pasteur et Parrenin avec la mairie, l'église et un commerce de proximité.

Secteur 3 : Il est situé sur la rive droite du Doubs et comprend le Chemin des Rencontres, un espace avec équipements sportifs. Plus à l'Est, sont présents un parc urbain / aire de jeux, la salle des fêtes, et le SDIS qui sont notamment accessibles via la rue du Stade ou encore la rue de la Gare par laquelle passe également l'itinéraire du Chemin des Rencontres.



— — Périmètre de la centralité

— — Périmètre des secteurs

— — Route principale.

□ Secteur d'entrée de ville valorisé par les aménagements publics mais actuellement peu développé avec certains bâtis vacants.

— — Portion de rue à l'aménagement très routier et peu propice à l'appropriation des modes doux notamment pour rejoindre les écoles, les équipements sportifs et faire le lien entre les différents espaces de la commune.

— — Portion de rue comprenant des cheminements piétons sécurisés et agréables. Sur la rue Pierre Bercot, elle constitue une poursuite de la valorisation de l'entrée de ville (au Sud).

... Itinéraire touristique du Chemin des Rencontres.

... Cheminement exclusivement piéton permettant de relier certains équipements ou parties de la commune.

[] Rupture urbaine liée à l'aménagement routier (carrefour très minéral et peu sécurisé).

■ Aire de jeux jouissant d'un aménagement qualitatif (végétation, matériaux et couleurs à aspect naturel) et constituant également un espace de convivialité fort au sein de la commune.

● Placette urbaine valorisant les vues vers la mairie.

Illustrations des constats

(1) : Un carrefour très minéral et peu sécurisé. (Secteur 1)

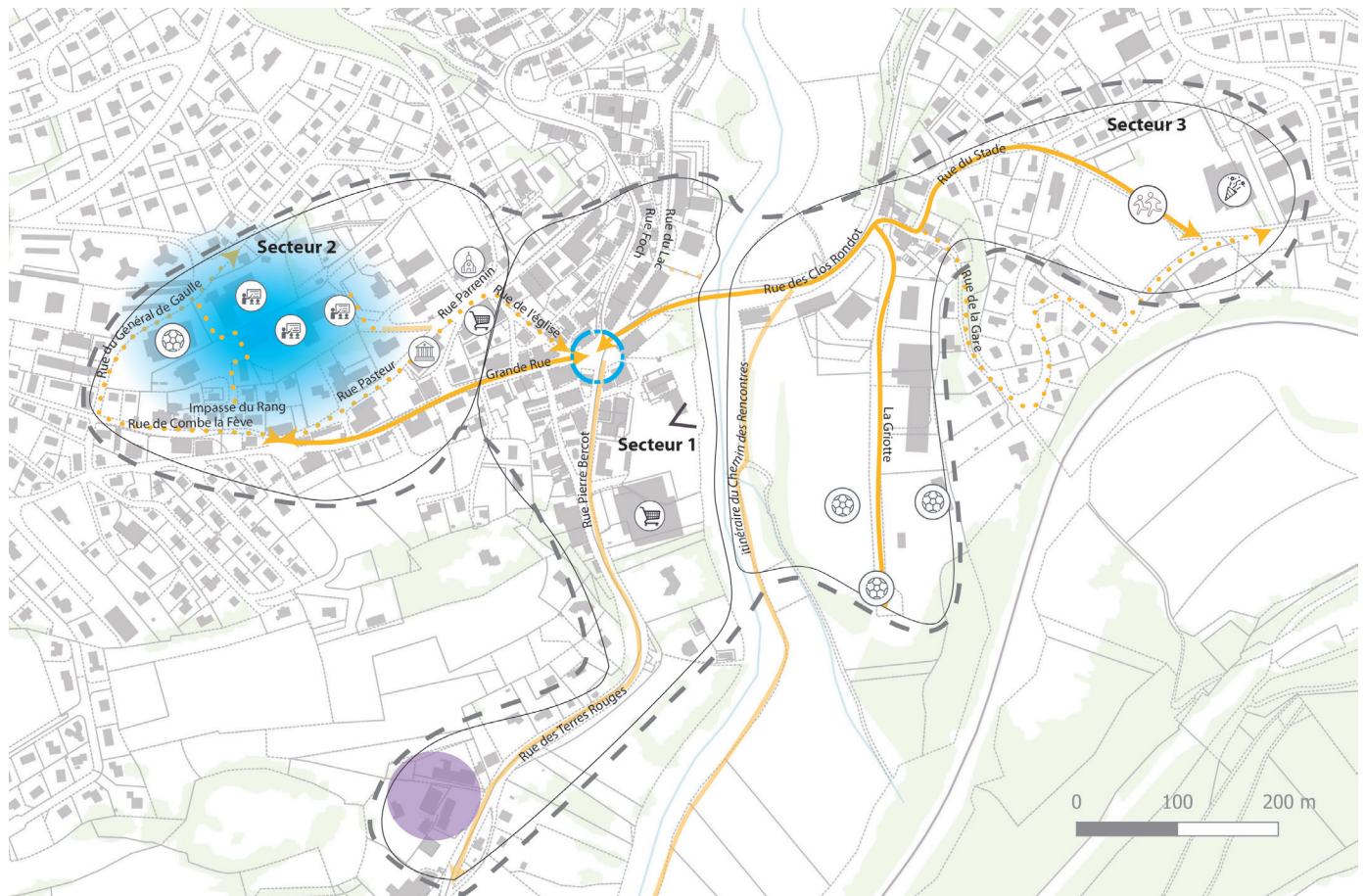


(2) : Des espaces routiers peu sécurisés et appropriables pour les modes doux, une placette devant la mairie. (Secteur 2)



(3) : Une aire de jeux conviviale. (Secteur 3)





— — Périimètre de la centralité

— Périimètre des secteurs

Orientations spatialisées

-  Conforter et prolonger les aménagements modes doux lorsque cela est techniquement possible afin de renforcer la continuité et la qualité urbaine entre les différents secteurs. Plus particulièrement pour la rue du Stade, travailler sur un chemin protégé.
-  Sur les axes peu aménagés en faveur des mobilités douces, privilégier des aménagements ponctuels de sécurisation (signalisation de la présence de piétons, de randonneurs, marquages au sol, etc) permettant de relier les itinéraires touristiques (Chemin des Rencontres) ou encore les équipements de la commune.
-  Apaiser la zone autour des écoles concernant les circulations (aires de rencontre, mobilier urbain...) afin de favoriser la qualité des usages.
-  Sécuriser et requalifier le carrefour.
-  Conserver les vues vers le Doubs.
-  Réinvestir cet espace vieillissant au fort potentiel (commerce, habitat...).

Orientations globales

Intégrer une signalétique sur les différents itinéraires pré-cités afin de leurs donner plus de lisibilité.

Végétaliser les différents espaces publics dès lors que cela est possible pour favoriser la qualité du cadre de vie et lutter contre les îlots de chaleur (places, espaces de stationnement, abords de chemins...).